

**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<b>Date de convocation :</b> 18/09/2023
<b>Membres :</b>
En exercice <input type="text" value="19"/>
Présents : <input type="text" value="16"/>
Votants : <input type="text" value="17"/>
<b>Date d'affichage :</b> 26/09/2023
<b>Date de publication :</b> 26/09/2023

**Le 25 septembre 2023 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

**Étaient présents :** Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

**Était représenté :** Gabriel BEUGIN par Katia PEDEMAY

**Absents :** Anne-Marie CAUSSÉ et Lionel COUBRA

**Secrétaire de séance :** Katia PEDEMAY

**DÉLIBÉRATION N° 2023-79**

**OBJET : Avenant n° 2 au marché public de fourniture de repas pour la restauration scolaire, périscolaire et de portage de repas à domicile**

Par délibération n° 2021-47 du 12 juillet 2021, le Conseil Municipal a confié à l'entreprise Albert Restauration le marché public de fourniture de repas pour la restauration scolaire, périscolaire et de portage de repas à domicile.

Par délibération n° 2022-97 du 21 novembre 2022, le Conseil Municipal a adopté l'avenant n° 1 relatif au marché public de fourniture de repas pour la restauration scolaire, périscolaire et de portage de repas à domicile concernant une révision des prix de 4 %

Étant donné le contexte inflationniste, notamment des matières premières et alimentaires, Albert Restauration propose une nouvelle révision des prix de 3,30 % selon les indices INSEE en vigueur.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à la majorité, Aurore VERDIER s'abstenant :

- de valider l'avenant n° 2 relatif au marché public de fourniture de repas pour la restauration scolaire, périscolaire et de portage de repas à domicile concernant une révision des prix de 3,30 %,
- d'adopter à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 le bordereau des prix suivant :

	Prix HT en €uros au 31/08/2023	Prix HT en €uros au 01/09/2023
DJ MATERNELLE	3,62	3,74 €
DJ PRIMAIRE	3,62	3,74 €
DJ ADULTE	4,02	4,15 €
PIQUE NIQUE	3,19	3,30 €
GOUTER	0,41	0,42 €
DJ PORTAGE	4,02	4,15 €

- d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant n° 2 et toutes pièces afférentes

**POUR** : 16

**CONTRE** : 00

**ABSTENTION** : 01

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 25 septembre 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Katia PEDEMAY".

Katia PEDEMAY